

## NOTE DE SERVICE

### SITE NATURA 2000 FR2500094 "MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE"

#### Contexte :

Le document d'objectifs du site du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville a été validé le 20 décembre 2006 par le comité de pilotage. La mise en œuvre des actions de ce document, en particulier les contrats NATURA 2000, a été engagée par une note de service du 20 février 2008.

Parallèlement, une procédure d'extension du site est en cours et le dossier a été transmis le 23 février dernier au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et l'aménagement du territoire, proposition d'extension qui fera passer la surface du site de 99 à 154 ha.

Dans ce contexte, la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie a sollicité la structure animatrice du site, le conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie, pour actualiser le document d'objectifs au cours de l'année 2009.

#### Les contrats de service NATURA 2000

Le document d'objectifs a précisé de manière fine les parcelles sur lesquelles des contrats pouvaient être signés dans un objectif de maintien ou de restauration d'habitats naturels du site. Cet élément sera revu dans le cadre de l'actualisation du document d'objectifs prévue au cours de 2009 pour intégrer des objectifs sur les espèces et la fonctionnalité.

Actuellement, 2 dossiers pour engager des contrats de service ont été déposés au titre de l'année 2008. Or, les propositions de cahier des charges portent sur un certain nombre de parcelles dont 2 ne figurent pas dans la liste des parcelles éligibles dans le document d'objectifs.

Ces parcelles concernent des habitats de roselière ne figurant pas dans l'annexe 1 de la directive habitat mais constituent un habitat de plusieurs espèces de l'annexe II : l'agrion de Mercure, le murin de Bechstein et la barbastelle.

Dans ce contexte et par anticipation à la révision du document d'objectifs, la présente note de service a pour but d'autoriser la signature de contrats de service NATURA 2000 sur les parcelles AE108 et AE 109 sur la commune de Chicheboville.

CAEN, le 13 MAR. 2009

Le Préfet



Christian LEYRIT

## NOTE DE SERVICE

### SITE NATURA 2000 FR2500094 "MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE "

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR 2500094 " MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE " a été validé en comité de pilotage, le 20 décembre 2006.

Cette note de service a pour objet de rendre opérationnel, au regard du décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 explicité par la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004 complétée par la circulaire DNP/SDEN 2007-3 du 21 novembre 2007, les cahiers des charges types de ce document d'objectifs, applicables aux contrats Natura 2000.

Ces contrats Natura 2000, signés entre les ayants droit et l'État, peuvent être envisagés au bénéfice des habitats situés à l'intérieur du périmètre du site précité (cf. cartes jointes en P. J. Ann.1), dans les conditions précisées ci-après.

#### 1- BENEFICIAIRE POTENTIEL

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 est la personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains inclus dans le périmètre des sites Natura 2000, espaces maritimes ou terrestres sur lesquels s'applique la mesure contractuelle. Il sera donc selon les cas :

- soit le propriétaire,
- soit l'ayant droit tel que précisé dans la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 – Fiche n° 6 paragraphe 2.2.1.

#### 2- CAHIER DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUELLES

Les cahiers des charges relatifs aux actions visant à préserver les milieux naturels et espèces relevant de la Directives « habitats – faune et flore sauvage » font l'objet de la présente note de service et sont présentés en annexe 2 (cf. P. J. Ann. 2) . Ces cahiers des charges définissent une partie des mesures contractuelles à mettre en œuvre sur le site Natura 2000 afin d'assurer la conservation ou la restauration des habitats naturels et des espèces de faune et flore listés dans l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 (articles R 214-15 du code de l'Environnement) présents sur ce site Natura 2000.

Ces cahiers des charges sont applicables à compter de la date de signature de la présente note de service.

Parmi les opérations préconisées dans le document d'objectifs, les mesures pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000 sont spécifiées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'opération	Codification de la mesure éligible (Manuel de procédure Natura 2000)
1-Réouverture et entretien d'accès	A32301P
2-Canalisation de la fréquentation et mise en défens	A32324P
5-Curages locaux de faible intensité	A32312P et R
7-Lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	A 32320P et R
8-Entretien et stabilisation des berges	A32311P et R
9-Faucardage de mares	A32309R
10-Etrépage ponctuel	A32307P
11-Débroussaillage de restauration ou d'entretien	A32310R et A32305R
12- Fauche de restauration ou d'entretien	A32304R
13- Pâturage de restauration ou d'entretien	A32303R
14-Equipement pour le pâturage	A32303P
15-Coupe et destruction de ligneux	A32301P
16-Coupe de rejets de ligneux	A32305R
17-Arrachage de ligneux	A32305R
A-Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F27001 (= F22701)

Outre les informations présentées dans le tableau précédent, pour chaque mesure, les cahiers des charges mentionnent :

- habitats concernés
- les objectifs de conservation et de restauration pour l'(les) habitat(s) ou l'(les) espèce(s) concerné(s),
- les résultats attendus,
- le périmètre d'application de la mesure,
- les engagements à contracter (non rémunérés et rémunérés),
- les dispositions particulières
- le montant de l'aide ou son mode de calcul, sa durée et les modalités de versement,
- les points de contrôle sur place,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

CAEN, le 20 FEV. 2008

Le Préfet

Michel BART

Copie : DDAF du Calvados, Délégation régionale du CNASEA, DIREN, CFEN.  
P. J. Ann. 1 : périmètre du site Natura 2000 et localisation des habitats  
P. J. Ann. 2 : cahier des charges